

RAPPORT DE GESTION

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées
le 30 septembre 2022



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES | 1 |
| PRÉAMBULE | 2 |
| Période couverte | 2 |
| Énoncés prospectifs | 2 |
| Information technique et mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis | 4 |
| Données sur les marchés et l'industrie | 5 |
| LA SOCIÉTÉ | 5 |
| Structure organisationnelle | 5 |
| Proposition de valeur | 6 |
| FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2022 | 6 |
| SECTEURS D'ACTIVITÉ | 7 |
| Projet de l'usine de matériaux de batteries | 9 |
| Usines de démonstration de matériaux de batteries | 9 |
| Usine de matériaux de batteries de Bécancour | 9 |
| Projet de la mine Matawinie | 10 |
| Ressources et réserves minérales | 11 |
| Usine de démonstration de la mine Matawinie (phase 1) | 12 |
| Mine Matawinie (phase 2) | 12 |
| Projet de la mine du Lac Guéret | 14 |
| STRATÉGIE COMMERCIALE | 15 |
| Ventes | 15 |
| Ententes commerciales | 15 |
| Développement des affaires | 16 |
| Partenariats, recherche et développement | 16 |
| Mise à jour sur le marché | 17 |
| RESPONSABILITÉS | 19 |
| Capital humain | 19 |
| Santé et sécurité | 19 |
| Emploi, diversité et inclusion | 19 |
| Formation | 20 |
| Environnement | 20 |
| Exploitation minière responsable | 20 |
| Production durable | 21 |
| Carboneutralité | 22 |
| Sociétale | 22 |
| Relations avec les Autochtones | 23 |
| GOUVERNANCE | 24 |
| Leadership | 24 |
| Risques | 25 |
| Financements | 25 |
| Placement ACM | 26 |
| Résultats trimestriels | 26 |
| RÉSULTATS POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS | 27 |
| Dépenses de prospection et d'évaluation | 27 |
| Charges liées au Projet de l'usine de matériaux de batteries | 28 |
| Frais généraux et frais d'administration | 29 |
| Coûts financiers nets | 29 |
| LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT | 30 |
| Activités d'exploitation | 31 |
| Activités d'investissement | 31 |
| Activités de financement | 31 |
| INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE | 32 |
| Transactions avec des parties liées | 32 |
| Transactions non comptabilisées | 32 |
| Estimations comptables critiques, nouvelles méthodes comptables, jugements et hypothèses | 32 |
| Instruments financiers et gestion des risques | 32 |
| Obligations et engagements contractuels | 33 |
| Structure du capital | 33 |
| Événements postérieurs au 30 septembre 2022 | 33 |
| Renseignements complémentaires et information continue | 34 |

PRÉAMBULE

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») daté du 11 novembre 2022, a été préparé conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et approuvé par le conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou « NMG »).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022 et les états financiers consolidés audités des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 et les notes annexes afférentes. Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en milliers de dollars canadiens (« CAD »), la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

PÉRIODE COUVERTE

Le présent rapport de gestion porte sur les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022 et contient des renseignements supplémentaires pour la période entre cette date et le 11 novembre 2022.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, contenus dans le présent rapport de gestion, y compris, mais sans s'y limiter, ceux relatifs à la rubrique « Proposition de valeur », qui décrit essentiellement les perspectives et les objectifs de la Société, au déroulement prévu de la construction et de la mise en service ainsi qu'au démarrage prévu de la production au Projet de la mine Matawinie (tel que ce terme est défini dans les présentes) et au Projet de l'usine de matériaux de batteries (tel que ce terme est défini dans les présentes), aux futurs résultats de la Société, aux activités de développement et aux plans de production de la Société, incluant le calendrier de réalisation prévu pour la construction et la mise en service de la Mine Matawinie, l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour, l'usine de démonstration d'enrobage, l'usine de démonstration de mise en forme et l'exploitation et le rendement prévus de l'usine de démonstration de mise en forme, l'usine de démonstration de purification, l'usine de démonstration d'enrobage et l'usine de démonstration de graphite en paillettes, au rendement économique et aux efforts de développement de produits, ainsi qu'à l'atteinte d'étapes importantes par la Société, à l'impact de la pandémie de COVID-19 (« COVID-19 ») sur les activités de la Société, aux perspectives d'avenir, à la stratégie de développement des affaires de la Société, aux initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») de la Société, à la réalisation des paramètres économiques prévus de la construction et de l'exploitation du Projet de la mine Matawinie et du Projet de l'usine de matériaux de batteries, à la capacité d'obtenir un financement suffisant et les permis requis pour le développement du Projet de la mine Matawinie et du Projet de l'usine de matériaux de batteries, aux résultats et aux faits saillants d'exploitation de l'étude de faisabilité portant sur le gisement de la zone Ouest du bloc de claims Tony, à la mise à jour de l'estimation des ressources minérales en fosse, à la stratégie d'électrification et à ses résultats prévus, à la capacité prévue et à la production du Projet de l'usine de matériaux de batteries et du Projet de la mine Matawinie, à l'achèvement de l'étude de faisabilité optimisée et aux résultats de cette dernière, à l'achèvement de l'évaluation économique préliminaire sur la propriété du Lac Guéret et aux résultats de cette dernière, aux initiatives proposées et à l'échéancier de développement de la propriété du Lac Guéret, à la croissance de la demande pour le graphite et aux tendances du marché, et à toute information relative aux projets futurs et aux perspectives de la Société, constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » (collectivement, des « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs

mobilières applicables aux États-Unis et au Canada et sont fondés sur les attentes, les estimations et les projections établies en date du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur différentes estimations et hypothèses qui, bien qu'elles soient jugées raisonnables par la Société à la date où elles sont formulées, comportent des incertitudes et des impondérables importants sur le plan des affaires, de l'économie et de la concurrence. Ces estimations et hypothèses peuvent se révéler inexactes. De plus, ces énoncés prospectifs se fondent sur divers facteurs et hypothèses sous-jacents, comme la conjoncture économique et commerciale en général; qu'il n'y ait aucun impact opérationnel direct découlant de maladies infectieuses ou de pandémies comme la COVID-19 qui sévit toujours; les ressources financières limitées dont la Société dispose; l'incertitude concernant la stabilité financière mondiale et régionale; le déclenchement d'une guerre entre la Russie et l'Ukraine; la dépendance des activités de la Société envers un approvisionnement ininterrompu d'intrants de production et d'autres fournitures et ressources; l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix pour les produits de graphite; la nature spéculative de l'exploration minérale et du développement minier; les changements au niveau du rendement de la production minérale et des succès en exploitation et en exploration; le risque que les données d'exploration soient incomplètes et que des travaux supplémentaires soient nécessaires pour compléter une évaluation plus détaillée, incluant sans s'y limiter du forage, des travaux d'ingénierie, des études socioéconomiques et des investissements; les délais d'obtention des permis et des approbations réglementaires et gouvernementaux requis pour le Projet de la mine Matawinie et le Projet de l'usine de matériaux de batteries; la disponibilité de financement pour assurer la mise en valeur des propriétés de la Société et la construction de ses installations à des conditions raisonnables; la capacité de se procurer de l'équipement et des fournitures opérationnelles en quantités suffisantes et en temps opportun; des coûts plus élevés, des délais, des suspensions et des problèmes techniques associés au développement de la propriété de graphite Matawinie et du Projet de l'usine de matériaux de batteries; la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié; les échéanciers de développement et de production; la concurrence et les risques liés aux marchés; les pressions sur les prix; l'exactitude des estimations de ressources minérales et de réserves minérales de la Société (notamment en ce qui a trait à l'envergure, la teneur et le taux de récupération), ainsi que les hypothèses géologiques, opérationnelles et de prix sur lesquelles elles sont fondées; le fait que certaines initiatives d'amélioration commerciales en soient encore aux premières étapes d'évaluation et qu'une analyse d'ingénierie ou autre soit requise afin d'évaluer pleinement leur impact; le fait que certaines des initiatives décrites dans ce rapport de gestion en soient encore aux étapes préliminaires et pourraient ne pas se matérialiser; la continuité d'exploitation et la gestion de crise; les tendances technologiques actuelles; le lien d'affaires entre la Société et ses parties prenantes; la capacité d'exercer ses activités d'une manière sécuritaire et efficace; la livraison et l'installation en temps opportun de l'équipement nécessaire à la production; les perspectives et opportunités d'affaires de la Société et les estimations du rendement opérationnel de l'équipement, ainsi que les autres hypothèses et facteurs décrits dans les présentes et dans la plus récente notice annuelle de la Société disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov, et ces énoncés ne sont pas garants du rendement futur.

Les énoncés prospectifs se signalent par des termes comme « anticipe », « planifie », « s'attend à », « indique », « a l'intention de », « prévoit », « estimations », « prévisions », « objectifs », « initiative », « perspectives », « potentiel », « projeté », « poursuivre », « stratégie », « étudier », « cibler » ou « croire », ainsi que diverses variations ou apparentés de ces termes stipulant que certains événements, résultats ou actions peuvent ou pourraient « se produire », « survenir », « être atteints » ou « être pris », ou l'inverse, et d'autres termes ou expressions de même nature.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes connus ou inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les

événements réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles comprennent les retards dans les délais de livraison prévus de l'équipement, la capacité de la Société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et à tirer les résultats escomptés de ces initiatives, la disponibilité du financement ou la capacité à obtenir du financement à des conditions favorables pour la Société, la dépendance aux prix des matières premières, l'incidence de l'inflation sur les coûts, le risque lié à l'obtention des permis nécessaires, la performance opérationnelle des actifs et des activités de la Société, les facteurs d'ordre concurrentiel dans le secteur de l'extraction et de la production de graphite, les modifications aux lois et aux règlements affectant les activités de la Société, le risque lié à l'acceptabilité politique et sociale, le risque lié à la réglementation environnementale, le risque de change, les développements technologiques, les incidences de la COVID-19 et des mesures prises par les gouvernements à cet égard, la conjoncture économique générale, ainsi que les risques liés aux bénéfices, aux dépenses d'investissement, aux flux de trésorerie et à la structure du capital et les risques commerciaux généraux et les facteurs abordés à la rubrique « Risques » du présent rapport de gestion. Des facteurs imprévisibles ou inconnus non mentionnés dans la présente mise en garde pourraient aussi avoir une incidence défavorable importante sur les énoncés prospectifs.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et n'est pas exclusive. Bon nombre de ces incertitudes et éventualités peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les résultats réels et pourraient faire en sorte qu'ils diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Les énoncés prospectifs sont fournis dans le but de communiquer de l'information sur les attentes et les plans de la direction pour l'avenir. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque importants et d'événements futurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des opinions, des plans, des objectifs, des attentes, des estimations, des hypothèses et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs.

La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs ou d'expliquer toute différence importante entre des événements réels ultérieurs et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par les lois applicables.

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS

L'information scientifique et technique contenue dans le présent rapport de gestion a été révisée et approuvée par Eric Desaulniers, M. Sc., géo., président et chef de la direction de NMG, et Antoine Cloutier, géo., chef géologue de NMG, chacun étant une personne qualifiée tel que ce terme est défini dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 »). De plus amples détails sur le Projet de la mine Matawinie, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique, suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé : « *NI 43-101 Technical Feasibility Study Report for the Matawinie Mine and Bécancour Battery Material Plant Integrated Graphite Projects* », avec une date d'effet au 6 juillet 2022, et disponible sur SEDAR et EDGAR (l'« étude de faisabilité »). Les estimations de ressources minérales et de réserves minérales contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada, y compris le Règlement 43-101 qui régit les exigences quant aux informations à fournir à propos des propriétés minérales en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Ces normes diffèrent des exigences de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») des États-Unis et l'information sur les ressources et les réserves contenue dans le présent rapport pourrait ne pas être comparable à des informations similaires

présentées par des sociétés américaines aux États-Unis assujetties aux exigences de divulgation et de présentation de l'information de la SEC.

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE

Les données sur les marchés et l'industrie citées dans le présent rapport de gestion ont été obtenues auprès de sources tierces et de rapports sur l'industrie, de publications, de sites Web et d'autres sources d'information accessibles au public. La Société est d'avis que les données sur les marchés et l'industrie citées dans le présent rapport de gestion sont exactes, mais il n'y a aucune assurance que ces données sont exactes ni exhaustives. L'exactitude et le caractère exhaustif des données sur les marchés et l'industrie citées dans le présent rapport de gestion ne sont pas garantis et la Société ne prend aucune position quant à l'exactitude de ces données. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans ces rapports ou publications, et l'on devrait s'attendre à ce que la possibilité de variations importantes augmente à mesure que la durée de la période visée par les prévisions s'allonge. La Société n'a pas vérifié de façon indépendante les données provenant de sources tierces citées dans le présent rapport de gestion, n'a pas analysé ni vérifié les études ou les sondages sous-jacents auxquels ces sources se fient ou se réfèrent, et n'a pas déterminé les hypothèses sous-jacentes à propos des marchés, du contexte économique ou autres, sur lesquelles ces sources se fondent. Les données sur les marchés et l'industrie sont sujettes à des variations et ne peuvent être vérifiées en raison de limites quant à la disponibilité et la fiabilité des sources de données, la nature volontaire du processus de collecte de données et d'autres restrictions et incertitudes inhérentes à toute étude statistique.

LA SOCIÉTÉ

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Société a été créée le 31 décembre 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de NMG est situé au 481 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada, J0K 3B0.

Les actions de la Société sont inscrites sous les symboles NMG à la Bourse de New York (« NYSE »), NOU à la Bourse de croissance TSX (« TSXV »), et NM9A à la Bourse de Francfort.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon des principes comptables applicables à une situation de continuité d'exploitation, qui envisage la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour déterminer si le principe de continuité d'exploitation est approprié, la direction tient compte de toute l'information à sa disposition concernant les perspectives de la Société pour au moins les douze prochains mois.

La direction est d'avis que sans nouveau financement, les liquidités de la Société ne seront pas suffisantes pour lui permettre d'engager les dépenses prévues au cours des douze prochains mois. Ces circonstances indiquent l'existence d'incertitudes importantes qui jettent un doute substantiel sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation et par conséquent, sur le bien-fondé de l'utilisation des IFRS applicables à une situation de continuité d'exploitation.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation et à financer ses activités de mise en valeur et d'acquisition sera fonction de la capacité de la direction à réunir des fonds supplémentaires à l'avenir, sous une forme ou une autre, que ce soit par l'émission d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres, par une réduction des dépenses ou par une combinaison de partenariats stratégiques, d'arrangements de coentreprise, de financements de projet par emprunts, d'ententes d'approvisionnement, de financements

par redevances et d'autres formes de financement offertes sur les marchés financiers. Bien que la direction ait réussi à trouver du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle soit à nouveau en mesure d'y parvenir à l'avenir ou que ces sources de financement ou ces initiatives soient accessibles ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Le 19 octobre 2022, la Société a conclu des conventions de souscription de billets convertibles non garantis avec Mitsui & Co., Pallinghurst et Investissement Québec, pour un produit brut totalisant 50 M\$ US.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les droits de propriété sur les biens miniers dans lesquels la Société détient un intérêt, conformément aux normes de l'industrie pour l'étape actuelle de prospection de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre peut être assujéti à des ententes antérieures non enregistrées et ne pas être conforme aux exigences réglementaires.

PROPOSITION DE VALEUR

NMG est une entreprise québécoise qui travaille à se positionner comme un contributeur clé au sein de la révolution énergétique. La Société travaille au développement d'une source pleinement intégrée de matériel d'anode pour batteries carboneutre au Québec (Canada), pour les marchés en pleine expansion des piles à combustible et des batteries lithium-ion, ainsi que d'autres produits de graphite à valeur ajoutée. Avec ses opérations à faible coût et des normes ESG enviables, la Société aspire à devenir un fournisseur stratégique pour les principaux fabricants mondiaux de batteries et de véhicules en offrant des matériaux avancés performants et fiables tout en promouvant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.

| | |
|----------------|---|
| Vision | Favoriser la transition vers un avenir vert grâce à des solutions durables zéro carbone. |
| Mission | Offrir les matériaux avancés de graphite les plus écologiques avec une empreinte carboneutre pour un monde durable. |
| Valeurs | Sécurité, responsabilité, ouverture, intégrité et esprit entrepreneurial. |

Les activités de la Société visent principalement la mine de graphite planifiée de Matawinie (la « Mine Matawinie ») et l'usine de transformation commerciale de produits de graphite à valeur ajoutée planifiée (l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour »), qui progressent toutes deux de façon concomitante vers les opérations commerciales. Ces projets reposent sur le gisement de graphite de calibre mondial Matawinie de la Société, ses technologies exclusives et l'hydroélectricité propre qui alimente ses opérations. La Société explore aussi la possibilité de mettre en valeur et d'exploiter le gîte de graphite du Lac Guéret par l'entremise d'un placement et d'une entente d'option conditionnelle et de coentreprise avec Mason Graphite Inc. (« Mason »).

FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2022

- » La sécurité reste une priorité dans le cadre des activités de construction et d'exploitation, avec un taux d'incident selon les paramètres de l'OSHA de 1,53 aux installations de la Société et de 0 pour les entrepreneurs sur le site pour l'année en cours, et aucun incident environnemental majeur.
- » Un protocole d'accord a été signé avec Panasonic Energy Co., Ltd. (« Panasonic Energy ») afin de confirmer l'intention de conclure une entente d'approvisionnement pluriannuelle visant une part importante du matériel d'anode actif provenant des installations pleinement intégrées « du minerai au matériel d'anode » de la phase 2 de la Société.

- » Le 19 octobre 2022, la Société a conclu des conventions de souscription de billets convertibles non garantis avec Mitsui & Co., le groupe Pallinghurst et Investissement Québec dans le cadre d'un placement privé de 50 M\$ US dans NMG afin de soutenir les prochains jalons opérationnels des activités de financement du Projet de la mine Matawinie et du Projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour.
- » Lancement d'une évaluation économique préliminaire sur le projet minier du Lac Guéret visant une production d'au moins 250 000 tpa de concentré de graphite; l'étude devrait être finalisée au T1-2023.
- » La production à l'unité d'enrobage de la phase 1 et le nouveau module de mise en forme devraient démarrer au T4-2022 lorsque les activités de mise en service auront été menées à terme.
- » Avancement du financement de projet avec des vérifications diligentes des volets techniques, environnementaux et sociaux effectuées sur les sites de NMG.
- » Avancement continu de la Mine Matawinie comme en témoignent les travaux de construction préliminaires sur le site, l'avancement de l'ingénierie (estimé à 68 %), des plans d'électrification et des activités de gestion environnementale.
- » Les conditions du marché restent extrêmement attrayantes, car les fabricants de batteries et de véhicules électriques cherchent à s'assurer d'un approvisionnement en graphite qui respectera les exigences de la nouvelle *Inflation Reduction Act* adoptée aux États-Unis.
- » Situation de trésorerie de 14 M\$ à la fin de la période.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

S'efforçant de mettre sur pied un approvisionnement clé en main local, carboneutre et traçable de matériaux avancés à base de graphite pour le monde occidental, la Société met de l'avant un modèle d'affaires intégré, de l'exploitation minière responsable jusqu'à la fabrication de pointe. NMG développe des produits de graphite en paillettes naturel de haute pureté, ainsi qu'une gamme de produits spécialisés allant du graphite expansible (pour des applications industrielles, comme un additif aux membranes de toiture et aux matériaux de construction pour une sécurité d'utilisation finale accrue) au graphite purifié sphérique enrobé (« CSPG »), qui est un composant essentiel des batteries lithium-ion utilisées dans les véhicules électriques, les solutions de stockage d'énergie et les applications technologiques destinées au grand public.

La Société met en œuvre un plan de développement par étapes pour sa Mine Matawinie et son Usine de matériaux de batteries de Bécancour (respectivement, avec les usines de démonstration applicables, le « Projet de la mine Matawinie » et le « Projet de l'usine de matériaux de batteries »), afin de réduire les risques associés à ses projets et progresser vers l'exploitation commerciale.

Projet de l'usine de matériaux de batteries

Phase 1 – Usines de démonstration de matériaux de batteries

| | |
|---|--|
| Usine de démonstration de mise en forme | Depuis février 2020, la Société exploite une unité de mise en forme d'échelle commerciale. Une deuxième unité a été reçue et assemblée et la mise en service est bien avancée. Les opérations devraient débiter au T4-2022 afin de tripler la capacité de production et offrir une gamme plus large de spécifications. |
| Usine de démonstration de purification | L'unité de démonstration de purification est actuellement déployée à une capacité nominale de 2 000 tpa. |
| Usine de démonstration d'enrobage | La mise en service du module d'enrobage a progressé au T3-2022; la production devrait débiter vers la fin du T4-2022. |

Phase 2 – Usine de matériaux de batteries de Bécancour

L'étude de faisabilité publiée au début du T3-2022 sera optimisée en fonction des spécifications de Panasonic conformément au protocole d'accord portant sur une entente d'approvisionnement. Les travaux d'ingénierie de la phase 2 en cours et la mise à l'essai des installations de la phase 1 contribuent à l'optimisation des paramètres opérationnels projetés.

Projet de la mine Matawinie

Phase 1 – Usine de démonstration de la mine Matawinie

| | |
|---|---|
| Usine de démonstration de concentré en paillettes | Depuis septembre 2018, la Société exploite une usine de démonstration de concentré en paillettes. |
|---|---|

Phase 2 – Mine Matawinie

Les travaux de génie civil ont débuté au T3-2021; la route d'accès a été complétée, ainsi que certains travaux de terrassement. Les travaux préparatoires sont en cours tandis que l'ingénierie et l'approvisionnement progressent en parallèle.

Projet de la mine du Lac Guéret

Phase 3 – Mine du Lac Guéret

Une évaluation économique préliminaire a été amorcée.

PROJET DE L'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

Au cours de la dernière année, la Société a fait des progrès considérables en ce qui a trait au Projet de l'usine de matériaux de batteries grâce aux résultats de production des installations de la phase 1 ainsi que l'étude de faisabilité et l'avancement de l'ingénierie de ses plans de développement de la phase 2. La plus récente étude de faisabilité de la Société reflète les avancées technologiques des procédés de valorisation et l'optimisation du flux de production au sein du modèle opérationnel intégré.

Usines de démonstration de matériaux de batteries

L'équipement de mise en forme (phase 1) continue de produire du graphite sphérique et les échantillons testés attestent de la performance du procédé de deuxième transformation mis au point par NMG. Les résultats positifs ont conduit NMG à acheter un autre module commercial, triplant ainsi sa capacité de production. La nouvelle unité devrait encore améliorer la qualité des produits et fournir aux clients une plus grande variété de spécifications.

- » L'équipement a été reçu et assemblé; la construction est maintenant largement terminée.
- » Les activités de mise en service sont bien avancées. L'unité devrait entrer en opération au T4-2022.
- » Bien que la livraison du module ait été affectée par des perturbations logistiques à l'échelle mondiale, le projet devrait être livré en respect des budgets.

La Société tire également profit de son processus exclusif de purification thermo-chimique afin de compléter son offre commerciale avec des produits d'une pureté supérieure à 99,95 %. Le 27 octobre 2020, NMG a annoncé une entente quinquennale avec Olin Corporation (« Olin ») qui comprend l'espace commercial pour les opérations, les services techniques sur place et l'approvisionnement de certaines matières premières pour permettre la commercialisation des matériaux de graphite avancés de NMG.

- » Les deux premiers modules de purification de taille commerciale de la Société (phase 1) ont été construits au sein des installations existantes d'Olin situées à Bécancour, au Québec. Les fours modulables ont une capacité nominale de 2 000 tpa de graphite purifié de qualité batterie.
- » Au S2-2021, NMG a produit du graphite purifié sphérique (« SPG »), démontrant le rendement de son écotechnologie de purification exclusive; les échantillons ont permis de confirmer le degré de pureté de +99,99 %, supérieur au niveau requis pour les applications énergétiques.
- » NMG profite de la production et de l'optimisation continues pour tester la capacité optimale des fours, le processus d'affinage et les paramètres opérationnels, réduisant ainsi le risque associé à la phase 2 par l'ingénierie parallèle informée et générant des volumes de SPG de qualité batterie.

Déterminée à développer la chaîne de valeur dans sa totalité, de la mine au matériel d'anode, afin de fournir une source traçable et carboneutre aux fabricants de batteries, NMG progresse dans le déploiement de son CSPG utilisé comme matériel d'anode respectueux de l'environnement. L'enrobage du graphite sphérique est la dernière étape du processus qui permettra de compléter la gamme de produits à base de graphite de la Société pour les secteurs des véhicules électriques et des énergies renouvelables.

- » La mise en service du module d'enrobage est en cours au T3-2022, ainsi que la formation des opérateurs en lien avec l'équipement et les protocoles de travail.
- » La production devrait commencer au T4-2022 en vue de faciliter la qualification des produits et l'optimisation des opérations.

Usine de matériaux de batteries de Bécancour

NMG a acheté un terrain de 200 000 m² adjacent au complexe d'Olin dans le parc industriel de Bécancour au Québec (Canada), dans le but de construire une usine intégrée de fabrication, dont le volume de production annuel projeté est d'environ 46 000 tpa de matériaux avancés à base de graphite (phase 2).

Situé à environ 150 km au nord-est de Montréal, sur les rives du fleuve Saint-Laurent, le site offre d'excellentes infrastructures locales incluant un approvisionnement direct des produits chimiques requis, de l'hydroélectricité abordable, une main-d'œuvre qualifiée, et aucune restriction d'ordre environnemental pour la construction. Sa base logistique multimodale inclut un grand port international, des voies ferrées et un réseau routier pour l'importation de matières premières et l'exportation de produits finaux en Amérique du Nord et en Europe.

- » Une étude du potentiel archéologique impliquant une compilation de la documentation historique et des travaux sur place a été complétée au T2-2022 pour le terrain visé. L'étude a été réalisée par le Bureau du Ndakina du Conseil de la Nation Waban-Aki, l'organisme autochtone qui supervise les questions de protection territoriale et environnementale pour les conseils abénaquis d'Odanak et de Wôlinak. Aucune découverte archéologique n'a été faite.

Bécancour attire de plus en plus d'acteurs industriels importants du secteur des matériaux et de la fabrication de batteries et de piles à combustible, soutenue par la stratégie du gouvernement du Québec visant à bâtir un pôle industriel pour le secteur des batteries. Une vingtaine de projets industriels et commerciaux sont planifiés ou à l'étude, dont ceux de BASF, GM-Posco, Vale et Nemaska Lithium. Le site de la Société, au cœur de cette zone de développement, représente un atout stratégique et opérationnel.

La Société a mandaté la firme d'ingénierie BBA, avec l'appui de divers consultants techniques, pour réaliser l'étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour ses activités commerciales intégrées composées de la phase 2 des projets de la Mine Matawinie et de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour.

Les résultats de l'étude ont été publiés le 6 juillet 2022, démontrant des paramètres économiques attrayants. Regroupant sur place toutes les unités de valorisation, l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour sera conçue pour recevoir environ 63 775 tpa de concentré de graphite en provenance de la Mine Matawinie, qui seront transformées en 42 616 tpa de CSPG, 3 007 tpa de paillettes purifiées et 18 384 tpa de sous-produits fins, un matériau de graphite de grande valeur.

- » L'étude de faisabilité est maintenant terminée à 100 %, le rapport complet est disponible sur SEDAR, EDGAR et sur le site Web de la Société.
- » La mise à l'essai dans les installations de la phase 1 de NMG, en portant une attention particulière à la durée des cycles de l'unité de purification, se poursuit afin de finaliser les paramètres de conception technique et d'optimiser les procédés au besoin.
- » La planification détaillée du processus d'obtention des permis est en cours.

PROJET DE LA MINE MATAWINIE

La propriété de graphite Matawinie comprend 392 titres miniers d'exploration (claims) couvrant 21 750 hectares en date du présent rapport de gestion, à l'égard desquels la Société détient une participation de 100 %. Le bloc Tony, ou la propriété minière, fait partie de la propriété de graphite Matawinie et se compose de 159 claims totalisant 8 266 hectares. Le bloc de claims Tony est situé à environ 120 km, à vol d'oiseau, au nord de Montréal (Québec, Canada), à Saint-Michel-des-Saints. Ce bloc est facilement accessible par la route d'accès dédiée reliant le site à l'autoroute locale et se trouve à proximité d'infrastructures de haute qualité, notamment des routes pavées et des lignes à haute tension. La collectivité régionale compte beaucoup de travailleurs qualifiés et d'entrepreneurs. Le projet est situé à proximité de la région métropolitaine de Montréal, qui dispose également d'un bassin considérable de main-d'œuvre et de fournisseurs de biens et services.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité portant sur son modèle d'affaires intégré, les paramètres de l'étude de faisabilité de 2018 ont été mis à jour, incluant les ressources et les réserves minérales, et les paramètres opérationnels et financiers. Les faits saillants du Projet de la mine Matawinie sont maintenant les suivants :

- » Taux de traitement annuel : 2,55 millions de tonnes métriques
- » Production annuelle moyenne de concentré de graphite : 103 328 tonnes métriques
- » Récupération moyenne : 93 %
- » Pureté du produit fini : 97 % Cg
- » Ratio de découverte (DVM) : 1,16 : 1.

Ressources et réserves minérales

Depuis la découverte du gisement, un vaste programme d’exploration a permis de mettre au jour une importante minéralisation de graphite cristallin en paillettes, menant ultimement à l’identification de ressources et de réserves minérales.

Dans le cadre de l’étude de faisabilité, les ressources minérales ont été mises à jour et estimées pour la zone Ouest de la propriété minière. Ces ressources minérales sont basées sur 8 274 intervalles analysés provenant de 27 888 m de forage carotté et trois (3) tranchées en surface où 207 échantillons en rainures ont été prélevés. Des mesures appropriées de contrôle de la qualité, incluant l’insertion de duplicatas, d’échantillons à blanc et de matériaux de référence, ont été appliquées tout au long des programmes d’exploration et ont livré des résultats à l’intérieur des limites acceptables.

Estimation actuelle des ressources minérales en fosse pour la zone Ouest¹

| Catégorie de ressource minérale ² | Ressource actuelle (20 mai 2022) ⁷ | | |
|--|---|----------------------------|-----------------------|
| | Tonnage (Mt) ^{5,6} | Teneur (% Cg) ³ | Graphite contenu (Mt) |
| Mesurée | 28,5 | 4,28 | 1,22 |
| Indiquée | 101,8 | 4,26 | 4,33 |
| Mesurée + Indiquée | 130,3 | 4,26 | 5,55 |
| Présumée ⁴ | 23,0 | 4,28 | 0,98 |

- 1 Les ressources minérales présentées dans ce tableau ont été estimées par Yann Camus, ing. de SGS Canada Inc. - Geological Services (« Services géologiques de SGS »), selon les normes actuelles de l’Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») sur les ressources et les réserves minérales – définitions et lignes directrices.
- 2 La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n’a pas été démontrée. Des travaux supplémentaires de forage et/ou d’excavation de tranchées seront requis afin de convertir les ressources minérales présumées et indiquées en ressources minérales mesurées. Rien ne garantit que des ressources minérales seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales.
- 3 Toutes les analyses utilisées dans le cadre de l’estimation des ressources ont été effectuées aux installations d’ALS Minerals Laboratories et présentées en teneurs de carbone graphitique (« % Cg »), selon le code analytique interne C-IR18.
- 4 Les ressources minérales présumées représentent du matériel qui est considéré trop spéculatif pour être inclus dans une évaluation économique. Des travaux supplémentaires de forage et/ou d’excavation de tranchées seront requis afin de convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées ou mesurées. L’on ne doit pas supposer que les ressources présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie de ressources supérieure.
- 5 Les ressources actuelles sont en date du 20 mai 2022.
- 6 Les ressources minérales sont présentées selon un seuil de coupure de 1,78 % Cg.
- 7 Les paramètres utilisés pour cette mise à jour des ressources sont les mêmes paramètres utilisés dans le cadre de l’étude de faisabilité de 2018 (publiée le 10 décembre 2018 avec une date d’effet au 10 juillet 2018) et de la mise à jour des ressources (résultats publiés le 19 mars 2020). La différence provient essentiellement de terrains nouvellement accessibles le long de la ligne électrique d’Hydro-Québec.

Une ressource minérale combinée pour les zones Sud-est et Sud-ouest est également présente sur la propriété minière. Bien que ces gîtes fassent partie de la propriété minière, ils n’ont pas été pris en compte pour intégration dans les réserves minérales ni dans le plan minier.

Réerves minérales pour la zone Ouest à Matawinie

| Catégorie | Tonnage (Mt) | Teneur (% Cg) | Graphite contenu (Mt) |
|----------------------------|--------------|---------------|-----------------------|
| Prouvée | 17,3 | 4,16 | 0,7 |
| Probable | 44,3 | 4,26 | 1,9 |
| Prouvée et probable | 61,7 | 4,23 | 2,6 |

La personne qualifiée aux fins de l'estimation des réserves minérales est Jeffrey Cassoff, ing., de BBA Inc.

La date d'effet de l'estimation est le 6 juillet 2022.

Les réserves minérales ont été estimées en utilisant un prix de vente moyen pour le concentré de graphite de 2 135 \$ CA/tonne et en tenant compte d'une redevance de 2 % et de coûts de vente de 47,92 \$ CA/tonne. Une teneur moyenne de 97 % a été considérée pour le concentré de graphite.

Un taux de récupération métallurgique de 93 % a été utilisé.

Un seuil de coupure de 2,20 % Cg a été utilisé.

Le ratio stérile/minéral dans la fosse à ciel ouvert est de 1,16 pour 1.

Les réserves minérales comprennent la dilution minière et les pertes de minéral.

Le point de référence pour les réserves minérales est le concasseur primaire.

Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des composantes puisque les nombres ont été arrondis.

Usine de démonstration de la mine Matawinie (phase 1)

Depuis 2018, la Société exploite un concentrateur de démonstration à Saint-Michel-des-Saints pour soutenir sa stratégie commerciale et notamment pour :

- » qualifier les produits de graphite de la Société et établir un carnet de ventes;
- » tester et améliorer les processus pour l'exploitation commerciale;
- » tester de nouvelles technologies novatrices de gestion des résidus et de restauration de sites; et
- » former les employés et sensibiliser la main-d'œuvre locale aux perspectives d'emploi.

Plusieurs centaines de tonnes de concentré de graphite sont produites annuellement à partir des matériaux extraits du gisement de la zone Ouest de la propriété de graphite Matawinie, dont les teneurs se situent entre 94 % Cg et 98 % Cg (selon les spécifications techniques). La production sert à alimenter les usines de démonstration de matériaux de batteries de la phase 1 de la Société et à préparer des échantillons pour des clients potentiels intéressés au graphite en paillettes de haute pureté.

Mine Matawinie (phase 2)

Le décret ministériel autorisant le projet soutient désormais la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la Mine Matawinie et procure à NMG les paramètres définitifs permettant de démarrer les activités de développement de la phase 2, sous réserve de l'obtention de financement supplémentaire. Grâce à une table de coordination novatrice mise en place par le gouvernement du Québec, NMG a collaboré avec différentes autorités pour préparer et faciliter le processus d'obtention des permis.

L'ingénierie de détail et les activités d'approvisionnement associées à la construction de la mine et du concentrateur continuent de progresser avec l'équipe technique.

- » Metso Outotec, fournisseur de premier plan, a été sélectionné pour l'approvisionnement de la chaîne des équipements de traitement et pour offrir des services favorisant l'efficacité au niveau de la conception et de l'intégration.
- » L'ingénierie détaillée et l'optimisation se poursuivent, notamment en ce qui a trait à l'aménagement général du site, les dessins architecturaux et des charpentes en acier, les bâtiments de soutien et les composantes mécaniques et d'air comprimé, et avancent à bon train maintenant que les paramètres de conception des procédés et la sélection des équipements ont été finalisés. À la fin de la période, l'ingénierie du projet était achevée à environ 68 %.

- » Les résultats des cellules expérimentales de codisposition sont positifs, validant la technologie de codisposition élaborée par NMG.

NMG a commencé les travaux préparatoires en 2021 afin de préparer le site pour la plateforme industrielle de la mine et la route d'accès reliant le projet à l'autoroute locale.

- » Le déboisement initial a été réalisé avant la saison de nidification afin de limiter les impacts sur l'avifaune. Le bois récolté dans le cadre des travaux préliminaires a été transformé par des scieries de la région et des fabricants de produits de bois afin d'optimiser la séquestration du carbone et maximiser les retombées économiques locales.
- » Les travaux de construction sur le site ont débuté en juillet 2021 en vue de construire la route d'accès de 8 km et ont été complétés le 17 décembre 2021.
- » Le déboisement et la construction d'infrastructures de protection environnementale ont repris au T1-2022 afin de préparer le site pour la prochaine phase des ouvrages civils.

La gestion proactive de l'environnement a permis l'avancement de deux initiatives afin de favoriser la remise en état progressive du site.

- » L'ensemencement hydraulique des bordures de la route d'accès sur une superficie totale de 4 hectares, permet de tester 24 espèces indigènes dans différentes conditions du sol, différents reliefs et selon différentes combinaisons. En plus d'aider à la végétalisation du site, au contrôle des émissions potentielles de poussières et à minimiser l'érosion, l'ensemencement procure des informations utiles sur les meilleurs paramètres pour la future restauration du site. Au cours des trois à cinq prochaines années, les secteurs ensemencés feront l'objet d'une surveillance régulière qui sera documentée.
- » Grâce à la plantation de 8 000 saules sur le site minier de la phase 1, NMG établit un système environnemental circulaire. En effet, la capacité de phytoremédiation du saule sera mise à profit pour compléter le système intégré de gestion des eaux de la Société en réduisant le volume d'eau traitée. Le projet permet également la captation et la séquestration de carbone par les saules, ainsi que la production de biomasse sur place, l'apport de matière organique pour la végétation, afin de soutenir les efforts de remise en état progressive du site.

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification, la Société s'est engagée à ce que les équipements lourds qu'elle utilise pour l'exploitation minière et ses activités de concentration et de traitement du minerai soient entièrement électriques au plus tard cinq ans après le début de la production. Ce modèle d'exploitation en ferait l'une des premières mines à ciel ouvert entièrement électriques au monde, représentant une réduction potentielle de plus de 300 000 tonnes des émissions de CO₂ sur la durée de vie de la mine, ainsi qu'un avantage significatif par rapport à ses pairs dans le monde.

À la suite d'un appel international de préqualification dans le cadre de son processus d'approvisionnement d'une flotte d'équipement entièrement électrique et des infrastructures de recharge, NMG a signé une entente avec Caterpillar le 22 juin 2021.

- » Caterpillar mettra au point, testera et produira des équipements « zéro émission » Cat^{MD} pour la Mine Matawinie, en vue de devenir le fournisseur exclusif d'une flotte d'équipement minier entièrement électrique qui sera déployée à la Mine Matawinie de NMG d'ici l'an 5 des opérations de la phase 2.
- » Les équipes techniques de Caterpillar et NMG s'activent à évaluer les opportunités technologiques et à planifier l'élaboration de la flotte zéro émission en vue de la tester dans le cadre de la phase 2 de la Mine Matawinie.

NMG a été choisie comme partenaire minier de premier plan des gouvernements canadien et québécois dans le cadre du déploiement de leur stratégie d'électrification. Grâce à un effort de collaboration

réunissant des leaders de recherche et industriels, la Société soutient aussi le développement et les essais de systèmes électriques et d'infrastructures de recharge rapide pour véhicules lourds adaptés à l'exploitation minière à ciel ouvert.

- » Le développement technologique et la conversion d'un camion de service minier électrique de 40 tonnes ont été finalisés avec les partenaires du projet; des essais ont été planifiés au cours du S2-2022 et du S1-2023.
- » La phase d'essai sur place du projet de conversion de véhicule minier électrique générera une source précieuse de données découlant de la mise à l'essai de différents paramètres opérationnels *in situ* afin d'optimiser le plan d'électrification de la Société.

De plus, la Société a mandaté Hydro-Québec, la société d'État qui produit, transporte et fournit de l'électricité, afin de concevoir, d'installer et d'exploiter une ligne électrique de 120 kV pour alimenter le site minier et contribuer à l'atteinte de son objectif de carboneutralité. Une ligne dédiée reliera la Mine Matawinie et le concentrateur Matawinie au réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec afin d'assurer l'électrification complète de ses opérations.

PROJET DE LA MINE DU LAC GUÉRET

Phase 3

Le 15 mai 2022, NMG a conclu une convention d'investissement avec Mason afin d'explorer le développement potentiel de la propriété de graphite du Lac Guéret. Cette convention s'inscrit dans la stratégie de croissance de NMG, en vue de mettre sur pied une production importante et pleinement intégrée verticalement de graphite naturel, du minerai aux matériaux de batteries, aux portes des marchés occidentaux.

La transaction, approuvée par les actionnaires de Mason (vote en faveur exprimé par 99 % des actions ordinaires représentées lors de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2022), implique :

- » Un placement en capitaux propres de 5 M\$ de NMG dans Mason, en deux versements;
- » Le développement du projet par l'entremise d'une évaluation économique préliminaire envisageant un projet d'une capacité d'au moins 250 000 tonnes par année dans les six mois suivant la date de clôture et d'une étude de faisabilité dans les dix-huit mois suivant la date de clôture, en respect des règles et des lignes directrices du Règlement 43-101;
- » Après réalisation des études techniques et d'un investissement de 10 M\$ en travaux connexes, dans les vingt-quatre mois suivant la date de clôture, NMG aura l'option d'acquérir une participation de 51 % dans la propriété du Lac Guéret et sera nommé gérant des travaux de la coentreprise. La coentreprise serait financée par chaque partie au prorata de sa participation dans chacun des programmes de travaux approuvés.

Suivant la conclusion de l'entente d'investissement avec Mason, NMG a lancé l'évaluation économique préliminaire de la propriété de graphite du Lac Guéret. Les consultants BBA et GoldMinds Geoservices Inc. travaillent activement avec la Société afin d'évaluer la viabilité potentielle de produire, à partir des ressources minérales du projet, un minimum de 250 000 tpa de concentré de graphite en paillettes de haute pureté. L'étude devrait être finalisée au T1-2023.

Grâce à ce partenariat, NMG entend tirer parti de l'expertise de son équipe technique, de ses installations de phase 1 et de sa connaissance du paysage commercial des matériaux avancés à base de graphite pour évaluer les aspects économiques, techniques et environnementaux associés au développement potentiel de la propriété du Lac Guéret.

STRATÉGIE COMMERCIALE

VENTES

Le flux de production intégré des matériaux élaboré par NMG est conçu pour tirer parti de la distribution granulométrique des concentrés de paillettes de graphite qui seront produits à la Mine Matawinie de la phase 2 afin de desservir les segments de marché les plus rentables. Les paillettes de taille jumbo à grossière seront destinées aux marchés traditionnels et aux marchés spécialisés à haute pureté et à forte marge, tandis que les paillettes de taille fine à intermédiaire seront transformées en CSPG à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2 afin d'être vendues comme matériel d'anode pour les applications de batteries lithium-ion. Une partie des paillettes jumbo sera également raffinée à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour afin de produire des paillettes jumbo purifiées destinées aux applications de niche comme les dissipateurs thermiques dans les technologies 5G et les plaques bipolaires dans les piles à hydrogène. Les sous-produits de l'usine seront également vendus pour optimiser le prix du panier de Bécancour.

- » Dans le cadre de l'étude de faisabilité, Benchmark Mineral Intelligence (« Benchmark »), une agence d'information sur les prix réglementée par l'OICV qui publie des renseignements sur les marchés pour la chaîne d'approvisionnement des batteries lithium-ion aux véhicules électriques, a fourni des estimations de prix pour le marché nord-américain. La Société s'attend à bénéficier d'avantages concurrentiels sur les producteurs internationaux, grâce notamment à son empreinte carbone neutre, sa base logistique multimodale, sa juridiction politiquement stable et son exclusion des tarifs d'importation américains sur le graphite.

Ententes commerciales

Le 19 octobre 2022, la Société a signé un protocole d'accord avec Panasonic Energy afin de confirmer l'intention de conclure une entente d'approvisionnement pluriannuelle visant une part importante du matériel d'anode actif de NMG provenant des installations pleinement intégrées « du minerai au matériel d'anode » de la phase 2 de la Société.

- » Bien que rien ne garantisse qu'une entente d'approvisionnement sera éventuellement conclue avec Panasonic Energy, NMG et Panasonic Energy travailleront ensemble au cours des prochains mois pour établir une entente d'approvisionnement définitive. Le protocole d'accord prévoit une démarche permettant de finaliser la qualification des produits.
- » L'empreinte environnementale de NMG, qui fait figure de proue dans l'industrie à cet égard, telle qu'établie par une récente évaluation indépendante du cycle de vie et de solides cotes ESG, cadre bien avec la vision de Panasonic et soutient ses engagements en matière de décarbonisation.
- » Une entente-cadre complémentaire a été conclue entre NMG, Panasonic Energy et Mitsui & Co., Ltd. (« Mitsui ») pour le développement et la commercialisation avancée des opérations intégrées de production de matériel d'anode de NMG. L'entente vise d'abord à optimiser l'étude de faisabilité et d'autres jalons opérationnels importants en lien avec le projet en vue d'aller de l'avant avec le financement du projet et la décision finale d'investir dans la phase 2 de la Mine Matawinie et de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour.
- » Mitsui se rallie derrière NMG à titre d'investisseur stratégique et soutiendra les initiatives de commercialisation de NMG dans certains marchés spécifiques.

Le 14 février 2019, la Société a conclu une entente d'approvisionnement et de mise en marché conjointe contraignante avec Traxys visant le concentré de graphite en paillettes qui sera produit aux installations de Saint-Michel-des-Saints.

- » Traxys commercialisera du concentré de graphite en paillettes provenant des usines de démonstration de graphite exploitées par la Société à des fins de qualification préalable des produits.
- » Pour chacune des cinq premières années de production commerciale de la Société, 25 000 tonnes de produits de graphite en paillettes seront vendues par NMG par l'intermédiaire de Traxys.
- » Traxys aura le droit exclusif de commercialiser, de distribuer et de revendre les produits de graphite en paillettes à sa clientèle.

Développement des affaires

Dans le cadre de son programme actif de mise en marché et de commercialisation, NMG continue d'assurer la qualification de ses échantillons de matériel d'anode auprès de grands fabricants de batteries et de véhicules électriques.

- » Les opérations de la phase 1 de la Société soutiennent les efforts de marketing technique et de qualification de ses produits dans les secteurs traditionnels et de niche, incluant les batteries lithium-ion. La production aux installations de la phase 1 et les tests au nouveau laboratoire ultramoderne de NMG permettent d'offrir des produits de graphite couvrant une gamme de spécifications afin de répondre aux exigences individuelles de chaque fabricant.
- » De plus, des échantillons ont été fournis et continueront d'être offerts à des clients potentiels dans le cadre des discussions commerciales. NMG a avancé le processus de qualification auprès de plusieurs fabricants et fournit maintenant des échantillons alpha et beta.
- » L'intérêt soutenu de clients potentiels de haut niveau sur tous les continents se manifeste par des vérifications de la qualité, des visites du site des opérations de la phase 1 de la Société, des demandes d'information et des vérifications environnementales diligentes.

La Société s'affaire activement à renforcer son cadre d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité en procédant à l'élaboration d'un système de gestion conforme à la norme ISO 9001 en soutien aux objectifs de certification de NMG; les travaux préparatoires ont commencé au T1-2022.

PARTENARIATS, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NMG a déposé une demande de brevet pour sa technologie exclusive de purification thermochimique, une alternative plus écologique et durable que les méthodes conventionnelles de production de matériel d'anode présentement employées, auprès du *U.S. Patent and Trademark Office* dans le cadre de sa stratégie en matière de propriété intellectuelle.

NMG dispose d'un laboratoire à ses usines de démonstration de matériaux de batteries, en complément des installations existantes de contrôle qualité de la Société. Cette expansion a été motivée par l'engagement de NMG à répondre aux besoins du marché pour des matériaux de batteries performants et respectueux de l'environnement, qui peuvent être adaptés à une variété de spécifications.

En mars 2022, NMG a obtenu une subvention de 5,75 M\$ de Technologies du développement durable Canada, un programme phare du gouvernement du Canada, pour le déploiement de sa technologie d'enrobage exclusive. La technologie d'enrobage novatrice de la Société pourrait générer jusqu'à 25 % de réduction de la consommation d'énergie, optimiser le flux de production et offrir davantage de polyvalence face aux différents précurseurs à mesure que la R&D progresse.

La Société s'est associée à Hydro-Québec pour la recherche et le développement de matériel d'anode de graphite pour les batteries lithium-ion. Pôle d'innovation de classe mondiale, le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie d'Hydro-Québec se consacre au développement de certaines des technologies de matériaux de batteries les plus avancées au monde pour les véhicules

électriques et d'autres applications de stockage d'énergie. Grâce à ce partenariat, l'impressionnant portefeuille de propriété intellectuelle d'Hydro-Québec (plus de 2000 brevets) et ses installations de pointe constituent un tremplin pour les développements technologiques et les activités de commercialisation de NMG.

- » NMG détient également une licence d'exploitation pour commercialiser les technologies de matériaux de batteries d'Hydro-Québec et positionner la province de Québec dans la chaîne de valeur des batteries lithium-ion.

La Société maintient également un portefeuille de projets de recherche et développement afin de raffiner sa gamme de produits spécialisés en fonction des exigences du marché et des innovations.

- » NMG travaille de pair avec l'expert en ingénierie des matériaux Philippe Ouzilleau, professeur à l'Université McGill, et son équipe de recherche pour développer de nouveaux types de précurseurs et de technologies d'enrobage afin de réduire l'empreinte environnementale de ses produits de graphite avancés, d'optimiser les coûts de production et d'améliorer les propriétés relatives aux performances existantes.

NMG a signé une entente de collaboration avec Lithion pour le recyclage et la valorisation du graphite recyclé en vue de sa réutilisation comme matériel d'anode de batteries lithium-ion. Le partenariat vise à tirer profit des procédés exclusifs et de l'expertise de NMG et de Lithion pour promouvoir la circularité du graphite et ainsi mieux positionner les deux entreprises sur le marché mondial en constante évolution.

NMG a été admise comme membre actif de la *Global Battery Alliance*, une initiative du Forum économique mondial visant à mettre en place une chaîne de valeur durable pour le secteur des batteries, ce qui en fait l'un des premiers producteurs de matériaux de batterie à être admis.

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ

Les chaînes d'approvisionnement continuent de subir des pressions considérables qui sont exacerbées par la demande croissante pour les minéraux servant à la fabrication de batteries et par l'entrée en vigueur de nouvelles politiques. En effet, les véhicules électriques, les solutions d'énergie renouvelable et l'électronique continuent de gagner des parts de marché, mais les fabricants sont confrontés à un défi, car il devient de plus en plus difficile de se procurer les matières premières nécessaires pour produire ces applications alimentées par batterie.

Benchmark prévoit un déficit de graphite en paillettes de près de 2 Mtpa d'ici la fin de la décennie et prédit que la demande pour le graphite naturel dépassera l'offre, créant ainsi un marché déficitaire à compter de 2023. Les FEO ressentent la pression sur leurs chaînes d'approvisionnement et se tournent plus en amont pour sécuriser leur approvisionnement et réduire les risques. Que ce soit par développement direct, dans le cadre de coentreprises ou d'alliances stratégiques, l'exploitation minière et le traitement minéral attirent désormais l'attention des fabricants.

La Chine étant le seul producteur de graphite sphérique, la situation actuelle a renforcé le besoin de chaînes d'approvisionnement locales et fiables. NMG est en voie de devenir la première source entièrement intégrée de matériel d'anode de batterie écologique en Amérique du Nord, ce qui lui procure un avantage de taille.

- » Avec une capacité de production mondiale de 7 575 GWh de batteries lithium-ion prévue d'ici 2031, la demande pour des matériaux avancés est en voie d'être multipliée par cinq, la demande pour le graphite surpassant celle des autres métaux pour batteries (Benchmark, octobre 2022) à 9 090 000 tpa.

- » La pression causée par le développement de méga-usines partout dans le monde, la capacité de production limitée par les mesures pandémiques en Chine et les turbulences logistiques se reflètent dans l'augmentation du prix du graphite en paillettes de 23 % d'une année à l'autre (Benchmark, octobre 2022).

Alors qu'historiquement, l'expertise, la technologie et la capacité de production étaient concentrées en Asie, le marché se réoriente vers des sources plus locales. Le Canada fait partie des leaders émergents de cette nouvelle économie, avec des engagements d'investissement de 13 milliards de dollars au cours des derniers mois et un intérêt important pour le pôle industriel québécois des batteries à Bécancour. Le site de NMG pour son Usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2 est en effet situé au cœur de cette zone qui se développe rapidement, soutenue par la stratégie du gouvernement du Québec visant à bâtir un pôle industriel de batteries.

En effet, les tendances technologiques et les nouvelles politiques sur les gaz à effet de serre (« GES ») ont propulsé le marché du graphite, principalement les batteries lithium-ion et les technologies de piles à combustible, dans une courbe de croissance accélérée. Les gouvernements occidentaux déploient des programmes, des politiques et des incitatifs commerciaux afin de soutenir le développement des capacités locales et réduire la dépendance excessive envers l'offre chinoise.

- » L'Union européenne, le Canada et les États-Unis ont identifié le graphite comme étant un minéral stratégique pour la croissance économique et la sécurité nationale.
- » Le Canada a maintenant établi des partenariats avec l'Union européenne et les États-Unis afin de mettre en place des chaînes d'approvisionnement sûres et encourager la diversification des marchés face aux matières premières en provenance de la Chine.
- » Depuis le début de l'année, les gouvernements des États-Unis et du Canada ont tous deux annoncé des investissements dans le développement de la production nord-américaine de minéraux critiques afin d'assurer un approvisionnement intérieur suffisant pour bâtir une filière économique locale pour le secteur des batteries.
- » Au T3-2022, le gouvernement américain a adopté le *Inflation Reduction Act of 2022* qui encourage notamment l'adoption des véhicules électriques par le biais d'incitatifs aux consommateurs, l'approvisionnement et la production en Amérique du Nord pour la chaîne d'approvisionnement des batteries lithium-ion et le développement d'infrastructures de recharge. La loi a suscité encore plus d'intérêt envers NMG, car cette dernière est projetée comme étant la seule source de graphite naturel pleinement intégrée de la mine au matériel d'anode en Amérique du Nord en mesure de produire des volumes importants.

Afin de répondre à la demande des consommateurs et tirer parti des programmes gouvernementaux, les grands constructeurs automobiles du monde dépenseront, selon les prévisions, près de 1,2 billion de dollars d'ici 2030 pour s'approvisionner en batteries et en matières premières et pour produire des véhicules électriques (Reuters, octobre 2022).

En parallèle, le marché met de plus en plus l'accent sur la carboneutralité pour répondre aux attentes écologiques des consommateurs et aux réglementations environnementales plus strictes des gouvernements. Comme en témoignent les efforts déployés par la *Global Battery Alliance* pour mettre sur pied un passeport pour les batteries, et la directive mise à jour sur les batteries proposée par la Commission européenne qui exigerait l'étiquetage des batteries pour divulguer leur empreinte carbone, le marché évolue pour encourager et éventuellement potentiellement exiger des produits sobres en carbone. L'Union européenne, qui a déjà fixé une limite d'émissions de GES pour les véhicules électriques et les batteries industrielles, a fixé une date butoir pour la production de moteurs à combustion d'ici 2035 alors qu'elle intensifie la lutte contre les changements climatiques par une adoption plus rapide des véhicules électriques.

NMG se positionne pour répondre à ces tendances du marché. La Société est idéalement située pour desservir les marchés nord-américains et européens avec son grand gisement de graphite, ses écotecnologies exclusives, sa capacité de production démontrée, son profil carboneutre ainsi que les avantages qui découlent de sa juridiction privilégiée, soit l'hydroélectricité propre, une base logistique flexible et un environnement fiscal et politique stable.

RESPONSABILITÉS

De l'extraction minière à la fabrication de pointe, NMG s'efforce de favoriser une plus grande durabilité tout au long de sa chaîne de valeur. La Société a intégré des principes ESG directeurs à son modèle d'affaires, en plus de la carboneutralité de ses opérations et de la traçabilité de sa chaîne de valeur. Le développement durable a guidé l'élaboration et l'avancement du Projet de la mine Matawinie depuis le tout début, comme en témoignent l'engagement exhaustif auprès des parties prenantes et les choix de conception novateurs pour protéger l'environnement, et ces façons de faire ont été transposées dans la conception du Projet de l'usine de matériaux de batteries.

S'appuyant sur la reddition de comptes afin de contribuer aux objectifs mondiaux en matière d'environnement et de développement durable, NMG a publié son rapport ESG 2021 le 19 mai 2022, afin de divulguer son approche de gestion face au traitement des enjeux d'importance et présenter les principaux jalons et indicateurs en matière de développement durable. La Société s'engage à procéder à cet exercice de transparence à chaque année pour fournir à ses parties prenantes un portrait détaillé de sa performance ESG.

Dans une évaluation indépendante de la performance de la Société en matière de durabilité, le volet ESG Solutions de Moody's a accordé à NMG une cote de durabilité de A2 (« Robuste »), la deuxième cote la plus élevée. Cette cote peut être consultée sur le site Web de la Société.

CAPITAL HUMAIN

Santé et sécurité

La Société s'est engagée à offrir un milieu de travail sécuritaire à son personnel et à ses partenaires d'affaires. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, NMG a enregistré un taux d'incident selon les paramètres du *Occupational Safety and Health Administration* (« OSHA ») de 1,53.

- » Ce taux reflète un incident mineur qui s'est produit plus tôt cette année. Une enquête de sécurité interne a confirmé que le protocole de travail de NMG n'était pas en cause dans ce cas précis. Néanmoins, le personnel continue de recevoir de la formation sur les méthodes de travail sécuritaires dans le cadre du programme de prévention de la Société.
- » La Société fait également le suivi du bilan en santé et sécurité des entrepreneurs sur le site; le taux d'incidents à déclarer selon les paramètres de l'OSHA est de 0 pour la période.

En lien avec la COVID-19, NMG a mis en place des mesures préventives et des protocoles de travail stricts pour offrir un environnement sécuritaire à ses employés, ses sous-traitants et les collectivités où elle mène ses activités. L'entreprise suit en permanence les directives de santé publique et adapte ses procédures de travail en conséquence.

Emploi, diversité et inclusion

Pendant que la Société avance le Projet de la mine Matawinie et le Projet de l'usine de matériaux de batteries, le recrutement de personnel clé se poursuit, tant au niveau opérationnel qu'au siège social. NMG considère la diversité comme un moteur important de sa stratégie, de sa pensée créative et de son succès commercial. La Société fait la promotion des opportunités de recrutement local et autochtone afin de maximiser les retombées au sein de ces communautés et s'efforce d'assurer une bonne représentation de son milieu.

NMG reconnaît que l'attraction, l'embauche et la rétention de capital humain posent un défi important dans le marché du travail d'aujourd'hui. Ainsi, NMG s'efforce de se positionner comme un employeur de choix et une société qui voit loin au sein des communautés, de l'industrie et des cercles académiques.

Formation

Pour faciliter l'emploi et soutenir le tissu socioéconomique des communautés, NMG a lancé des initiatives pour la formation et l'embauche de travailleurs locaux en collaboration avec des partenaires industriels, institutionnels et commerciaux.

- » Diplôme d'études professionnelles en opération d'équipements de production : Sept cohortes de ce programme de formation en milieu de travail permettant aux diplômés d'accéder à un poste d'opérateur aux usines de démonstration de la phase 1 de Matawinie ont été lancées à ce jour; la plus récente a débuté le 31 octobre 2022.
- » L'Essentiel des mines et du bois : Ce programme d'intégration socioprofessionnelle s'adresse aux membres des communautés Atikamekw et vise à renforcer l'employabilité des travailleurs autochtones. Après la pause imposée par la COVID-19, le programme a été lancé au T2-2022 pour se terminer au début du T3-2022 avec huit étudiants diplômés. Un diplômé du programme, avec le soutien de NMG, s'est inscrit dans la septième cohorte du diplôme d'études professionnelles en opération d'équipements de production afin de poursuivre ses études et obtenir un poste au sein de la Société.

NMG a tenu son Sommet annuel des employés à la fin du T3-2022. Cette réunion de deux jours regroupant l'ensemble du personnel était axée sur l'environnement cette année, avec des séances de formation, des ateliers et des visites de sites. Une conférence sur la gestion du changement et l'adaptation a aussi été offerte à titre de formation continue et de perfectionnement personnel.

ENVIRONNEMENT

La Société prévoit développer ses projets d'extraction et de transformation du graphite naturel tout en limitant son empreinte environnementale, en préservant les écosystèmes, en maintenant son statut carboneutre et en maximisant la contribution de ses produits aux efforts mondiaux de décarbonisation. Dédiée à des normes de développement durable strictes, NMG s'engage à adopter un modèle d'exploitation entièrement électrique — tant au niveau minier que dans ses installations de transformation avancée — en tirant parti de l'hydroélectricité renouvelable du Québec.

Exploitation minière responsable

NMG a intégré des initiatives environnementales innovantes afin de limiter l'impact potentiel de la Mine Matawinie sur son milieu naturel et humain. Le 15 avril 2019, la Société a officiellement déposé son étude d'impact environnemental et social (« ÉIES ») pour la Mine Matawinie auprès du gouvernement du Québec. Après une analyse réalisée par 25 agences et ministères provinciaux, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE ») le mandat de mener une consultation publique. Les audiences publiques tenues

en janvier et février 2020 ont servi à la rédaction du rapport de la commission, qui a été déposé en juin 2020.

- » La commission a reconnu la justification économique, les innovations environnementales, les mesures d'intégration et les retombées sociales associées au projet minier et a identifié des pistes d'amélioration.
- » À la suite d'un examen environnemental rigoureux complémentaire à l'analyse du BAPE, le gouvernement du Québec a émis le 10 février 2021 un décret ministériel autorisant la Mine Matawinie de NMG.

Pour protéger l'environnement et le bien-être de la communauté, NMG a élaboré un programme de surveillance et de suivi environnemental pour superviser les activités de construction, d'exploitation et de fermeture de la Mine Matawinie.

- » Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, NMG a maintenu son bilan exemplaire et n'a enregistré aucun incident environnemental majeur selon la définition de *Global Reporting Initiative*. Par l'entremise de ses protocoles de travail, d'un suivi continu et de son programme environnemental, la Société a effectué ses opérations de façon responsable et s'est efforcée de gérer avec diligence et d'atténuer les effets de tout incident mineur sur ses sites.

La gestion des résidus miniers constitue une responsabilité environnementale importante. NMG a proposé des critères de conception novateurs en privilégiant la désulfuration des résidus, le remblayage progressif de la fosse et la codisposition des stériles et des résidus. Des cellules de terrain ont été construites en 2020 pour démontrer, en conditions réelles, les performances de cette méthode environnementale novatrice et pour calibrer les paramètres reliés aux critères de conception pour la gestion des résidus miniers par le mode de codisposition. Ces critères visent notamment à prévenir l'oxydation des sulfures et la contamination de l'eau. Les cellules de terrain sont munies d'instruments visant à étudier leur comportement géochimique en conditions réelles, avec des enregistreurs de données pour l'oxygène, l'eau et la température. L'équipe environnementale de la Société surveille l'évolution de ces paramètres, ce qui permettra d'optimiser le plan de déposition des résidus miniers de la future mine commerciale.

Tel que décrit en détail à la section sur la Mine Matawinie (phase 2), la planification de la remise en état progressive du site et des essais sur le site sont en cours dans le cadre de la gestion environnementale proactive de la Société et son engagement à l'objectif zéro perte nette.

Production durable

NMG s'engage à promouvoir une production responsable tout au long de sa chaîne de valeur pour les matériaux extraits de manière responsable, transformés de manière écologique et obtenus de manière éthique. La Société a mandaté un consultant spécialisé pour effectuer une évaluation indépendante du cycle de vie, du berceau à la porte, pour sa gamme de matériaux à base de graphite. Le 18 juillet 2022, la Société a publié les résultats de l'évaluation confirmant l'empreinte environnementale minimale de sa production prévue, ce qui en fait une figure de proue de l'industrie. Les installations 100 % électriques d'échelle commerciale de la phase 2 de NMG devraient produire du CSPG – du matériel d'anode pour les batteries lithium-ion – avec un potentiel de réchauffement climatique (« PRC ») de 1,23 kg d'équivalent CO₂ par kg, un impact jusqu'à 11 fois inférieur à celui de la production de référence.

- » Le faible impact environnemental des produits de NMG soutient la quête de ses clients pour des sources qui réduisent leurs émissions de GES de portée 3 et respecte la réglementation de plus en plus stricte tout en ouvrant des perspectives permettant de renforcer les efforts environnementaux, l'amélioration continue et l'action climatique de la Société.
- » La décision de Panasonic Energy de s'associer à NMG est en partie attribuable au modèle de production de la Société dont l'aspect écologique est démontré, comme en témoigne l'annonce de

Panasonic Energy : « La capacité d'utiliser le graphite à faible impact environnemental de NMG sera un grand pas en avant vers notre objectif de réduire de moitié notre empreinte carbone d'ici l'exercice financier 2031 » (Panasonic, octobre 2022).

- » Le rapport sur l'évaluation du cycle de vie intègre un exercice d'analyse comparative mené par Minviro, un consultant en analyse de cycle de vie et en développement durable dans le secteur des matériaux pour batteries, comparant l'empreinte du CSPG produit à partir de graphite naturel selon trois voies de production.

| Extraction et concentration | Fabrication de pointe | PRC (kg d'éq.CO ₂ par kg) |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Chine | Chine | 14,1 |
| Mozambique | États-Unis | 6,1 |
| Suède | Suède | 3,1 |

Analyse simplifiée du cycle de vie de la fabrication mondiale de graphite naturel de qualité anode, Minviro, mars 2022.

| PRC du CSPG de NMG (kg d'éq.CO ₂ par kg) |
|---|
| 1,23 |

Analyse du cycle de vie des produits à base de graphite naturel fabriqués par NMG, CT Consultant, juillet 2022.

NMG continue de rechercher des façons d'améliorer les propriétés de ces matériaux, d'optimiser les solutions technologiques, de réduire son empreinte, d'améliorer le cycle de vie de ses produits et d'élaborer des procédés de recyclage pour stimuler la production durable dans les différentes industries qu'elle dessert.

CARBONEUTRALITÉ

Assumant la responsabilité de son empreinte GES, la Société a pris des mesures concrètes pour éviter, réduire et compenser entièrement ses émissions, confirmant ainsi son statut de carboneutralité et pavant la voie pour sa transition désirée vers le Net Zéro d'ici 2030. Le 24 février 2022, NMG a dévoilé son plan d'action climatique détaillant les efforts face aux émissions intrinsèques de la Société portant sur la comptabilisation transparente, la réduction de son incidence sur le climat, sa transition vers le Net Zéro, la recherche et le développement de matériaux et d'activités sobres en carbone, et le leadership au sein de l'industrie. Les cibles de NMG s'appliquent notamment, sans s'y limiter, à l'ensemble des émissions de portée 1 et de portée 2 et à certaines émissions de portée 3 comme les voyages d'affaires, les émissions directes associées à la construction des installations, le déboisement lié directement aux opérations de la Société et le transport de biens entre les sites.

- » Pour 2021, la Société a comptabilisé des émissions de GES de 1546 tonnes d'équivalent en CO₂ pour ses opérations aux usines de démonstration de la phase 1 et ses bureaux. NMG a acheté des crédits carbone vérifiés afin de compenser ce bilan.

SOCIÉTALE

NMG s'efforce de développer des activités commerciales qui sont soutenues par les communautés et les Premières Nations, et qui contribuent au développement global et à l'avancement des régions où elle est implantée.

La Mine Matawinie est située dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, à environ 120 km, à vol d'oiseau, au nord de Montréal (Québec). Fidèle à ses objectifs de développement environnemental et responsable, la Société a lancé de nombreuses initiatives depuis la découverte du gisement de graphite Matawinie en 2015 pour harmoniser le projet avec les réalités, les préoccupations et les valeurs de la communauté locale. Des séances d'information, des consultations dans le cadre de l'EIES, un bureau

communautaire avec un directeur dédié aux relations avec la communauté, un comité de suivi, des plateformes de communication publique et un programme de responsabilité sociale permettent de s’assurer que les communautés locales sont consultées en amont et souvent, tout au long du processus de développement.

- » Une entente de collaboration et de partage des bénéfices avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a été signée en 2020 pour établir un partenariat concret de développement social, économique et environnemental à travers des mécanismes financiers et participatifs.

L’approche d’engagement ouvert et proactif de NMG s’applique aussi dans le cadre de l’Usine de matériaux de batteries à Bécancour (Québec). Le site sélectionné par la Société est situé dans l’un des plus grands parcs industriels au Canada ayant accès à un port international en eaux profondes sur le fleuve Saint-Laurent. La Société a entrepris ses premières activités d’information publique au début de l’année 2022 et a l’intention de poursuivre dans cette voie au fil des progrès réalisés dans le développement du projet.

Alors qu’elle examine le potentiel et les possibilités de développement de la propriété de graphite du Lac Guéret, NMG a commencé à dialoguer avec les parties prenantes dans la région de Baie-Comeau/Manicouagan.

Relations avec les Autochtones

Le respect des droits, de la culture, des aspirations et des intérêts des peuples autochtones guide l’élaboration des pratiques de développement durable de NMG.

La Société a consulté et continue de dialoguer avec la Première Nation Atikamekw de la communauté de Manawan (à 85 km au nord de Saint-Michel-des-Saints) et avec le Conseil de bande à propos du développement de la Mine Matawinie.

- » NMG a signé une entente-cadre (2018) et une entente de prédéveloppement (2019) avec la Première Nation Atikamekw pour établir une ligne directrice dans la négociation d’une entente sur les impacts et les avantages du Projet de la mine Matawinie.
- » NMG est engagée dans des discussions avec la Première Nation afin de faire avancer l’entente sur les impacts et les avantages, en vue de maximiser les opportunités.
- » En parallèle, des initiatives de soutien à la formation, à l’emploi et aux occasions d’affaires sont mises de l’avant dans l’esprit de l’entente sur les impacts et les avantages qui est envisagée.

NMG est engagée dans un dialogue ouvert avec la Première Nation des Abénakis (la communauté de Wôlinak est située à 5 km au sud de Bécancour) dans le cadre du développement de l’Usine de matériaux de batteries de Bécancour.

- » Une étude du potentiel archéologique a été effectuée par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki au T2-2022 sur les terrains industriels de NMG; aucune présence d’artéfact archéologique n’a été confirmée.

Dans le cadre de l’évaluation du développement de la propriété de graphite du Lac Guéret, la Société a établi une relation avec la Première Nation des Innus de Pessamit (à 315 km au sud du Lac Guéret) afin de comprendre leur point de vue, leurs préoccupations et leurs priorités à l’égard de ce projet.

La Société a nommé Kelly LeBlanc au nouveau poste de directrice des relations avec les Autochtones, où elle apportera sa compréhension des enjeux environnementaux et sociaux des Premières Nations ainsi que sa capacité à nouer de véritables relations axées sur le respect et la durabilité.

NMG s’engage à poursuivre sa tradition d’écouter et de répondre aux préoccupations et aux besoins des communautés et des Premières Nations, de créer des emplois bien rémunérés pour les communautés locales et de maximiser l’emploi local, d’être un chef de file en matière de gestion environnementale, et

d'investir au niveau régional et provincial, par la génération de taxes et d'impôts et l'achat de biens et de services.

GOVERNANCE

LEADERSHIP

L'équipe de direction et le conseil d'administration de la Société reconnaissent l'importance d'une bonne gouvernance d'entreprise et la nécessité d'adopter des pratiques exemplaires en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale. Le code de conduite de la Société, la charte du conseil d'administration et les principales politiques sont disponibles sur le site Web de NMG.

Les administrateurs de la Société possèdent une vaste expertise en matière de développement et d'exploration minière; de santé, d'environnement et de sécurité; de droit et de propriété intellectuelle; de finances, de relations avec les investisseurs et de financement; d'administration des affaires et de gouvernance d'entreprise; de développement technologique et d'innovation; de développement durable, de diversité et d'inclusion; de fabrication et de construction; de relations avec les autochtones; ainsi que de ventes et de marketing.

- » Deux administrateurs, Nathalie Jodoin et Yannick Beaulieu, ont terminé leur mandat au T2-2022.
- » Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, le mandat des autres administrateurs — Daniel Buron, Eric Desaulniers, Arne H Frandsen, Jürgen Köhler, Nathalie Pilon, James Scarlett, et Andrew Willis – a été reconduit conformément au vote des actionnaires.
- » Une recherche pour trouver des dirigeants talentueux afin de compléter le conseil d'administration, en portant une attention particulière à la représentation des genres et de la diversité, a été lancée.

En effet, NMG reconnaît qu'un environnement diversifié et inclusif, qui accorde de la valeur à la diversité de pensée, d'antécédents, de compétences et d'expertise facilite et élargit les échanges de perspectives et améliore la surveillance, la prise de décisions et la gouvernance dans le meilleur intérêt de la Société. Le comité des ressources humaines, des nominations et de la rémunération, responsable de recommander des candidats pour siéger au conseil d'administration, cherche à attirer des administrateurs de qualité. Dans son évaluation des candidats potentiels, la Société considère leur mérite en fonction du meilleur équilibre de leurs compétences, leurs aptitudes, leurs qualités personnelles, leurs qualifications académiques, et leur expérience professionnelle.

Pour refléter le développement et la croissance de la Société, le conseil d'administration a réorganisé ses comités en 2021 afin d'améliorer les pratiques de gouvernance. Les comités suivants soutiennent désormais les activités du conseil d'administration : le comité d'audit; le comité des ressources humaines, des nominations et de la rémunération; le comité de gouvernance, de conformité et des affaires juridiques; le comité de sécurité, santé et bien-être; le comité des projets et de développement; ainsi que le comité ESG, communauté, durabilité et diversité. Les chartes de chacun de ces comités sont disponibles pour consultation sur le site Web de NMG.

L'équipe de direction de NMG, avec ses compétences complémentaires, ses qualités et son enthousiasme commun face à la vision de la Société, en gère le développement.

- » En janvier 2022, Bernard Perron a été nommé au poste de chef de l'exploitation et supervisera l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction, les opérations, ainsi que la gestion de l'environnement et de la santé-sécurité de NMG.

- » En mars 2022, NMG a nommé Marc Jasmin au poste de directeur des relations avec les investisseurs.
- » En octobre 2022, NMG a nommé à son équipe de direction Anoop Singh au poste de vice-président, Projets miniers et Josée Gagnon au poste de vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire corporative. Ces nominations coïncident avec les préparatifs en vue de la transition de NMG vers les opérations commerciales intégrées de la phase 2.

RISQUES

La Société exerce ses activités dans un secteur qui comporte divers risques et incertitudes. Pour une analyse plus complète de ces risques, voir la rubrique « Facteurs de risque » dans notre plus récente notice annuelle et dans les suppléments de prospectus n°1 et n°2 déposés auprès de chacune des autorités provinciales en valeurs mobilières du Canada et sur SEDAR et sur EDGAR.

FINANCEMENTS

Au cours des derniers mois, NMG a fait progresser ses efforts pour assurer le financement du développement de ses opérations de la phase 2 pleinement intégrées verticalement, combinant l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour et la Mine Matawinie. Suivant la nomination de conseillers financiers pour aider à structurer et à obtenir le financement de projet, la Société a entamé des discussions avec des agences de crédit à l'exportation, des représentants gouvernementaux, des investisseurs stratégiques et des clients potentiels afin d'élaborer une structure de capital robuste qui tirerait parti d'emprunts à l'international, de financement gouvernemental et de capitaux propres. NMG a reçu des déclarations d'intérêt officielles couvrant environ 70 % du financement total estimé pour le projet intégré, sous réserve des conditions de financement de projet usuelles.

- » L'approche de NMG quant au financement vise à réduire davantage le risque associé au développement en cherchant à obtenir des emprunts à moyen terme qui seraient complétés par une participation stratégique en capitaux propres.
- » NMG a choisi la Société Générale à titre de seul arrangeur principal mandaté pour superviser le processus de vérification diligente, soutenir les efforts pour obtenir l'approbation finale de crédit et assister la Société dans la négociation d'ententes d'approvisionnement.
- » Pour soutenir les dernières étapes du financement du projet avec ses prêteurs prévus, NMG a accueilli des consultants indépendants dans ses installations afin d'examiner les volets techniques, environnementaux et sociaux de ses opérations en cours et projetées dans le cadre de la vérification diligente de la Société Générale.
- » Par l'entremise d'une entente-cadre signée le 19 octobre 2022, NMG, Mitsui et Panasonic Energy travailleront à l'optimisation des paramètres de la phase 2 dans l'intention d'aller de l'avant avec le financement du projet et la décision finale d'investir dans la Mine Matawinie et l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour lorsque cette phase d'optimisation aura été complétée et que toutes les variables opérationnelles auront été bien comprises.

Le 19 octobre 2022, NMG a conclu des conventions de souscription de billets convertibles non garantis avec Mitsui, Pallinghurst et Investissement Québec, en vertu desquelles NMG a convenu d'émettre, à la clôture de la transaction, un billet convertible non garanti à chaque détenteur : Mitsui a souscrit un montant de 25 M\$ US, tandis que Pallinghurst et Investissement Québec ont chacun souscrit à hauteur de 12,5 M\$ US, pour un total de 50 M\$ US. Le 8 novembre 2022, la Société a clôturé le placement privé de billets convertibles non garantis annoncé antérieurement.

- » Les billets convertibles viendront à échéance 36 mois après la date d'émission et porteront intérêt au taux le plus élevé entre 6 % par année et le taux de financement à un jour garanti (« SOFR »)

moyen de 90 jours majoré de 4 % par année. Les intérêts seront payables soit trimestriellement en espèces le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, à compter du 31 décembre 2022, ou encore NMG pourra choisir de capitaliser les intérêts et de les régler en actions ordinaires de NMG.

- » Les billets convertibles sont assujettis à une période de rétention de quatre mois plus un jour, conformément aux politiques de la Bourse et des autorités réglementaires applicables.

Placement ACM

Le produit net reçu dans le cadre du placement ACM, totalisant 3 887 \$, est utilisé à des fins générales de fonds de roulement et pour répondre aux besoins de l'entreprise.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2022, la Société a enregistré une perte nette de 12 765 \$ (8 945 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021) et une perte nette par action de 0,23 \$ (0,19 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021).

| Description | T3-2022 (note a) \$ | T2-2022 (note b) \$ | T1-2022 (note c) \$ | T4-2021 (note d) \$ |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Produits des activités ordinaires | - | - | - | - |
| Perte nette | (12 765) | (14 042) | (16 071) | (10 623) |
| Perte par action | (0,23) | (0,25) | (0,29) | (0,25) |

| Description | T3-2021 \$ | T2-2021 \$ | T1-2021 \$ | T4-2020 \$ |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Produits des activités ordinaires | - | - | - | - |
| Perte nette | (8 945) | (12 878) | (7 444) | (8 229) |
| Perte par action | (0,19) | (0,34) | (0,22) | (0,31) |

- a) La perte nette au T3-2022 a augmenté de 3,8 M\$ comparativement au T3-2021 principalement en raison de l'amortissement de l'usine de démonstration de purification et de l'équipement de laboratoire qui a débuté en 2022. Par ailleurs, les salaires et avantages sociaux ont aussi augmenté en raison du lancement des opérations à l'usine de démonstration de purification et des nouveaux effectifs embauchés pour soutenir la phase de croissance de la Société. Enfin, les charges de rémunération fondée sur des actions ont augmenté en raison des options sur actions attribuées aux membres de la haute direction et à des consultants en 2022.
- b) La perte nette au T2-2022 a augmenté de 1,2 M\$ comparativement au T2-2021, principalement en raison d'une hausse des frais d'ingénierie en lien avec l'étude de faisabilité portant sur l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour, le début de l'amortissement de l'usine de démonstration de purification et de l'équipement de laboratoire, et des frais d'assurance plus élevés suivant l'inscription au NYSE, en partie compensés par une diminution de la rémunération fondée sur des actions.
- c) La perte nette au T1-2022 a augmenté de 8,6 M\$ comparativement au T1-2021, principalement en raison d'une hausse des frais d'ingénierie en lien avec l'étude de faisabilité, des frais d'assurance plus élevés suivant l'inscription au NYSE, et d'une augmentation des charges de rémunération

fondée sur des actions en raison du moment de l'octroi de nouvelles options à des employés, administrateurs, consultants et dirigeants.

- d) La perte nette au T4-2021 a augmenté de 2,4 M\$ comparativement au T4-2020, principalement en raison d'une hausse des frais d'ingénierie en lien avec l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour, passés en charges en 2021.

RÉSULTATS POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS

DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

| Description | Pour les périodes de trois mois terminées les | | Pour les périodes de neuf mois terminées les | |
|---|---|-------------------------|--|-------------------------|
| | 30 septembre 2022 \$ | 30 septembre 2021 \$ | 30 septembre 2022 \$ | 30 septembre 2021 \$ |
| Salaires et avantages sociaux | 708 | 974 | 2 543 | 2 563 |
| Rémunération fondée sur des actions (a) | 218 | 172 | 731 | 376 |
| Ingénierie (b) | 78 | 32 | 213 | 1 834 |
| Honoraires professionnels | 116 | 3 | 482 | 130 |
| Matériaux, matières consommables et approvisionnement | 246 | 401 | 640 | 880 |
| Entretien et sous-traitance (c) | 181 | 493 | 1 039 | 1 134 |
| Géologie et forage | 4 | 21 | 28 | 135 |
| Services publics | 81 | 139 | 315 | 311 |
| Dotation aux amortissements | 75 | 57 | 210 | 164 |
| Autres | (58) | 55 | 31 | 131 |
| Subventions | (10) | - | (28) | (36) |
| Crédits d'impôt | (120) | (217) | (480) | (485) |
| Dépenses de prospection et d'évaluation | 1 519 | 2 130 | 5 724 | 7 137 |

- a) Il y a eu augmentation de 355 \$ de la charge de rémunération fondée sur les actions pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, principalement en raison de l'octroi de nouvelles options à des employés, consultants et dirigeants au cours du premier semestre de 2022.
- b) La diminution de 1 621 \$ des dépenses d'ingénierie pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 reflète le début de la capitalisation des dépenses d'ingénierie détaillée en lien avec le développement du Projet de la mine Matawinie après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet aient été établies le 31 mars 2021.
- c) La diminution de 312 \$ des frais d'entretien et de sous-traitance pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022 est attribuable aux activités de production réduites au concentrateur de démonstration et aux efforts accrus déployés pour finaliser la mise en service de l'usine de démonstration d'enrobage.

CHARGES LIÉES AU PROJET DE L'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

| Description | Pour les périodes de trois mois terminées les | | Pour les périodes de neuf mois terminées les | |
|---|---|-------------------------|--|-------------------------|
| | 30 septembre 2022 \$ | 30 septembre 2021 \$ | 30 septembre 2022 \$ | 30 septembre 2021 \$ |
| Salaires et avantages sociaux (a) | 833 | 191 | 2 089 | 503 |
| Rémunération fondée sur des actions | 147 | - | 434 | - |
| Ingénierie (b) | 1 116 | 1 069 | 7 017 | 1 627 |
| Honoraires professionnels | 209 | 255 | 671 | 677 |
| Matériaux, matières consommables et approvisionnement | 171 | 117 | 582 | 418 |
| Entretien et sous-traitance (c) | 245 | 52 | 899 | 141 |
| Services publics | 74 | - | 355 | - |
| Dotation aux amortissements (d) | 1 047 | 42 | 2 979 | 127 |
| Autres | 33 | 7 | 106 | 23 |
| Subventions (e) | (115) | (719) | (495) | (1 311) |
| Charges liées au Projet de l'usine de matériaux de batteries | 3 760 | 1 014 | 14 637 | 2 205 |

- a) L'augmentation des salaires et avantages sociaux de 642 \$ et de 1 586 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022, respectivement, est attribuable au démarrage des opérations à l'usine de démonstration de purification et à une hausse des effectifs afin de soutenir la croissance du secteur des matériaux de batteries de la Société, combinés aux subventions reçues dans le cadre du programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada au premier semestre de 2021.
- b) L'augmentation des dépenses d'ingénierie de 5 390 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 est attribuable aux travaux réalisés dans le cadre de l'étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101.
- c) L'augmentation de 758 \$ des frais d'entretien et de sous-traitance pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 est attribuable à l'entretien et à la consommation de pièces d'équipement de l'usine de démonstration de purification où les opérations ont débuté en janvier 2022.
- d) L'augmentation de 1 005 \$ et de 2 852 \$ de la dotation aux amortissements pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022, respectivement, est attribuable à l'usine de démonstration de purification et au laboratoire qui ont été mis en service en janvier 2022.
- e) La diminution de 604 \$ et de 816 \$ des subventions pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022, respectivement, reflète la comptabilisation en 2021 des subventions accordées par Technologies du développement durable Canada et par Transition énergétique Québec en lien avec le procédé de purification.

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

| Description | Pour les périodes de trois mois terminées les | | Pour les périodes de neuf mois terminées les | |
|---|---|-------------------------|--|-------------------------|
| | 30 septembre 2022 \$ | 30 septembre 2021 \$ | 30 septembre 2022 \$ | 30 septembre 2021 \$ |
| Salaires et avantages sociaux (a) | 1 654 | 1 137 | 5 315 | 3 330 |
| Rémunération fondée sur des actions (b) | 1 291 | 293 | 6 106 | 6 028 |
| Honoraires professionnels (c) | 325 | 144 | 1 043 | 2 348 |
| Honoraires de consultation | 710 | 461 | 1 748 | 896 |
| Déplacements, représentation et congrès | 171 | 206 | 412 | 411 |
| Frais de bureau et d'administration (d) | 2 217 | 3 201 | 6 688 | 4 669 |
| Bourses de valeurs, autorités et communications | 149 | 71 | 390 | 831 |
| Dotation aux amortissements | 64 | 170 | 183 | 535 |
| Autres frais financiers | 85 | 9 | 99 | 26 |
| Frais généraux et frais d'administration | 6 666 | 5 692 | 21 984 | 19 074 |

- a) Les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 1 985 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, en raison de la croissance des effectifs requis pour soutenir la croissance de la Société.
- b) L'augmentation des charges de rémunération fondée sur des actions de 998 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, est attribuable aux options sur actions attribuées aux membres de la haute direction et à des consultants plus tôt en 2022.
- c) Il y a eu diminution des honoraires professionnels de 1 305 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, reflétant principalement les honoraires de consultation juridique plus élevés en 2021 en amont de l'inscription au NYSE le 24 mai 2021.
- d) Les frais de bureau et d'administration ont diminué de 984 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, en raison des honoraires juridiques de 1,2 M\$ engagés dans le cadre du règlement d'un litige en septembre 2021 en lien avec le rachat d'une redevance de 1,8 % NSR. Il y a eu augmentation des frais de bureau et d'administration de 2 019 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, en raison principalement des frais d'assurance plus élevés suivant l'inscription au NYSE au T2-2021.

COÛTS FINANCIERS NETS

La diminution de 674 \$ des coûts financiers nets pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 est principalement attribuable au cumul des intérêts sur l'obligation convertible en 2021, jusqu'à sa conversion en octobre 2021. Ceci est en partie contrebalancé par le recul de la valeur des actions de Mason, qui a généré une perte de 1,0 M\$.

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT

Au 30 septembre 2022, la différence entre les actifs courants et les passifs courants de la Société était de 9 279 \$, incluant une trésorerie de 14 034 \$.

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La direction estime que sans l'obtention de financement supplémentaire, la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour poursuivre ses dépenses prévues au cours des douze prochains mois. De telles circonstances indiquent la présence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre son exploitation.

La Société gère son risque de liquidité en utilisant des budgets qui lui permettent de déterminer les montants requis pour financer ses programmes de prospection, d'évaluation et de mise en valeur. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société peuvent souffrir d'un accès restreint aux marchés financiers ou à d'autres formes de financement, par suite d'un repli généralisé des marchés boursiers ou de difficultés propres à la Société. Par le passé, les flux de trésorerie de la Société provenaient essentiellement de ses activités de financement.

Au 30 septembre 2022, tous les passifs financiers courants de la Société, d'un montant de 17 416 \$ (15 730 \$ au 31 décembre 2021) avaient des échéances contractuelles de moins d'un an et étaient soumis aux conditions normales du marché. La Société réévalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation et la sécurité du capital et le maintien de la liquidité.

| | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | Reste de l'année | Au 30 septembre 2022 | | |
|--|---------------------|---------------------------------------|---------------------|----------------------|------|----------------------------|
| | | | | 2023 | 2024 | 2025 et par la suite |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 16 764 | 16 764 | 16 764 | - | - | - |
| Obligations locatives | 2 936 | 3 579 | 138 | 572 | 648 | 2 221 |
| Emprunts | 2 024 | 2 399 | 69 | 352 | 577 | 1 401 |

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, la Société a enregistré un taux de dépenses en trésorerie mensuel moyen d'environ 5826 \$, compte tenu des entrées d'immobilisations corporelles, des acomptes versés aux fournisseurs et de toutes les charges d'exploitation. Ce taux de dépenses peut être ajusté pour préserver la liquidité. La Société prévoit qu'elle continuera d'avoir des flux de trésorerie négatifs découlant de ses activités d'exploitation dans les périodes futures, du moins jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. Un financement supplémentaire significatif sera nécessaire pour amener la Mine Matawinie et l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour à la production commerciale.

| Entrées (sorties) de trésorerie liées aux | Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 \$ | Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021 \$ |
|---|--|--|
| Activités d'exploitation, avant la variation nette des éléments du fonds de roulement | (31 860) | (21 182) |
| Variation nette des éléments du fonds de roulement | (3 939) | (6 876) |
| Activités d'exploitation | (35 799) | (28 058) |
| Activités d'investissement | (16 637) | (21 291) |
| Activités de financement | 3 372 | 125 001 |
| Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie | 743 | 1 117 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (48 321) | 76 769 |

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont totalisé 35,8 M\$, alors qu'il y avait eu 28,1 M\$ de sorties de fonds à la même période en 2021. Les sorties de fonds ont été plus élevées en raison d'une perte nette plus importante tel que décrit à la section ci-dessus, en partie compensée par une augmentation de 2,5 M\$ de la dotation aux amortissements, par la perte de 1 M\$ en raison du recul de la juste valeur des actions de Mason, et par l'augmentation du fonds de roulement de 2,9 M\$. De plus amples détails sur les variations nettes des éléments du fonds de roulement sont présentés à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, la trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement a totalisé 16,6 M\$ alors que pour la même période en 2021, les activités d'investissement avaient nécessité des sorties de trésorerie de 21,3 M\$. La diminution de 4,7 M\$ est attribuable au montant plus élevé de dépenses pouvant être capitalisées en 2021, principalement en lien avec la construction de l'usine de démonstration de purification et le laboratoire, qui ont tous deux été mis en service en janvier 2022.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, la Société a enregistré des encaissements nets liés aux activités de financement de 3,4 M\$ tandis qu'à la même période en 2021, les encaissements nets liés aux activités de financement s'élevaient à 125 M\$. L'écart est principalement attribuable au financement public de 72,9 M\$ suivant l'inscription au NYSE, combiné au placement privé et au financement public par voie de prise ferme de 41,3 M\$, ainsi que la somme de 17,6 M\$ obtenue à la suite de l'exercice de bons de souscription au premier trimestre de 2021.

Le 21 janvier 2022, la Société a déposé un supplément de prospectus établissant un nouveau placement au cours du marché (le « placement ACM »). Le placement ACM permet à la Société d'offrir et d'émettre

jusqu'à 75 M\$ US (ou l'équivalent en dollars canadiens) d'actions ordinaires de la Société de temps à autre, à la discrétion de la Société.

Tous les montants du tableau sont en milliers de dollars, sauf indication contraire

| | Pour les périodes de trois mois terminées | | | Pour la période de neuf mois terminée |
|------------------------------------|---|--------------|-------------------|---------------------------------------|
| | 31 mars 2022 | 30 juin 2022 | 30 septembre 2022 | 30 septembre 2022 |
| Nombre d'actions ordinaires émises | 19 901 | 482 181 | - | 502 082 |
| Prix moyen par action | 9,62 | 7,87 | - | 7,94 |
| Produit brut | 192 | 3 795 | - | 3 987 |
| Commissions | 5 | 95 | - | 100 |
| Produit net | 187 | 3 700 | - | 3 887 |

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les administrateurs et les actionnaires ayant une influence notable sur la Société.

Au cours des périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022, les charges de rémunération fondée sur des actions ont totalisé 217 \$ et 2310 \$ respectivement pour les dirigeants (123 \$ et 3335 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2021 respectivement) et, pour les administrateurs, un montant nul pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022 et un montant de 1247 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 (montant nul pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021 et 2333 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021).

TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES

Il n'y a aucune transaction non comptabilisée.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Se reporter aux notes 3 et 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022 et aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022.

STRUCTURE DU CAPITAL

| Au 11 novembre 2022 | |
|---|-------------------|
| Actions ordinaires | 55 867 898 |
| Options | 3 726 304 |
| Total des actions ordinaires entièrement diluées | 59 594 202 |

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Le 19 octobre 2022, la Société a conclu des conventions de souscription de billets convertibles non garantis avec Mitsui, Pallinghurst et Investissement Québec, en vertu desquelles la Société a convenu d'émettre à chaque détenteur un billet convertible non garanti : Mitsui a souscrit un montant de 25 M\$ US, tandis que Pallinghurst et Investissement Québec ont chacun souscrit à hauteur de 12,5 M\$ US, pour un produit brut totalisant 50 M\$ US. Les billets convertibles viendront à échéance 36 mois après la date d'émission et porteront intérêt au taux le plus élevé entre 6 % par année et le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») moyen de 90 jours majoré de 4 % par année. L'intérêt sera payable soit trimestriellement en espèces le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, à compter du 31 décembre 2022, ou encore la Société pourra choisir de capitaliser les intérêts et de les régler en actions ordinaires. Les billets convertibles sont assujettis à une période de rétention de quatre mois plus un jour, conformément aux politiques de la Bourse et des autorités réglementaires applicables. Le 8 novembre 2022, la Société a clôturé le placement privé, précédemment annoncé, de billets convertibles non garantis.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE

La Société est tenue de se conformer au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. L'attestation des documents intermédiaires exige que nous présentions dans le rapport de gestion tout changement apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Nous confirmons que de tels changements n'ont pas été apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont signé l'Annexe 52109A1 d'attestation des documents annuels, qui se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles par le biais du dépôt régulier de communiqués de presse, d'états financiers et de notre plus récente notice annuelle sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov). Ces documents et d'autres informations sur NMG peuvent également être consultés sur notre site Web à l'adresse www.nmg.com

Le 11 novembre 2022

(signé) Eric Desaulniers

(signé) Charles-Olivier Tarte

Eric Desaulniers, M. Sc., géo.

Charles-Olivier Tarte, CPA

Président et chef de la direction

Chef de la direction financière